



DECISION D'ATTRIBUTION N°024/DA/FEICOM/DG DU 11 JUIL 2024

Pour l'acquisition des pièces de rechange du parc informatique au FEICOM.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

24/N° 124/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/~~WES~~

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Demande de Cotation N°009/DC/FEICOM/CIPM/2024 du 3 juin 2024 pour l'acquisition des pièces de rechange du parc informatique au FEICOM.

D E C I D E :

Article 1^{er} : la société INFO GENIE, BP. 14950 Yaoundé –Cameroun, Tel :674 66 67 68, est déclarée adjudicataire à la Demande de Cotation N°009/DC/FEICOM/CIPM/2024 du 3 juin 2024 pour l'acquisition des pièces de rechange du parc informatique au FEICOM, pour un montant de neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-cinq (9 494 685) francs CFA TTC et un délai d'exécution de vingt et un (21) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 11 JUIL 2024

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.

